

# Les codes individuels LPP des fabricants en optique

## Webinaire du 27 mai 2021

- ✓ Quels changements au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour le remboursement des lunettes et des aides visuelles ?
- ✓ Principe de la facturation avec les codes individuels LPP attribués aux fabricants
- ✓ Comment s'assurer que le code individuel LPP du fabricant sera bien indiqué sur les feuilles de soins (ou FSE) ?
- ✓ Qui doit détenir un code individuel LPP et comment l'obtenir ?
- ✓ Questions/ réponses

# Code LPP « générique », code « fabricant », code « de regroupement » : de quoi parle-t-on ?

## Les codes de regroupement

- Créés en optique en 2020 avec l'entrée en vigueur du nouveau devis normalisé
- Il en existe 29 en optique (ex. V01, VM1, VU7, SO1, MO4...)
- Ils sont générés automatiquement par votre logiciel sur les devis et sont transmis aux OCAM

## Les codes LPP « génériques »

- Depuis 2003, chaque produit remboursable se voit attribuer un code à 7 chiffres par l'Assurance maladie pour faciliter la gestion de la nomenclature et la liquidation des dossiers
- Ils ont été modifiés le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec l'entrée en vigueur du 100% santé
- Parfois appelés « codes détaillés », il en existe 209 en optique (ex. 2222124 – Monture adulte classe A; 2264803 – verre unifocal classe B, sphère ]0 à -2,00]...)
- **Ils sont transmis à la CNAM pour le remboursement jusqu'au 30 juin 2021 par votre logiciel**, comme c'est le cas depuis 2004

## Les codes individuels LPP ( ou « codes fabricants »)

- Attribués progressivement depuis 2020 aux fabricants qui en font la demande pour chaque code LPP générique sur lequel ils commercialisent des produits
- De 1 à 4 codes pour un lunetier, environ 180 codes pour un verrier
- Il en existe plus de 10 000 optique
- **Ils sont transmis automatiquement à la CNAM par votre logiciel, dès que possible, et au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2021**



Code LPP  
« générique »,  
code « fabricant »,  
code « de  
regroupement » :  
de quoi parle-t-on  
?

Exemple de déclinaison des codes  
de regroupement/générique/  
individuel pour un verre

Code de  
regroupement

VU2 : Verre de classe B,  
unifocal sphéro-  
cylindrique

Code générique/  
détaillé

2208756 - Verre  
unifocal classe B,  
SPH [0 à - 2,00] et  
CYL (+) [0,25 à 4,00]

2209460 - Verre  
unifocal classe B, SPH  
]-2,00 à -4,00] et CYL  
(+) [0,25 à 4,00]

2218542 - Verre  
unifocal classe B, SPH  
]-4,00 à -6,00] et CYL  
(+) [0,25 à 4,00]

Code individuel LPP

7248536 Verrier A

7248520 Verrier B

Etc.

7248157 Verrier A

7248140 Verrier B

Etc.

7244455 Verrier A

7244449 Verrier B

Etc.

Code LPP  
« générique »,  
code « fabricant »,  
code « de  
regroupement » :  
de quoi parle-t-on  
?



Fabricant Y de  
montures optiques



**1 code pour  
toutes ses  
montures adultes  
de classe A**



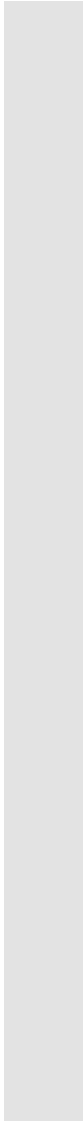

**1 code pour  
toutes ses  
montures enfants  
de classe A**



**1 code pour  
toutes ses  
montures adultes  
de classe B**



**1 code pour  
toutes ses  
montures enfants  
de classe B**



Quels changements au 1er  
juillet 2021 pour le  
remboursement des  
lunettes et des aides  
visuelles ?

Au 1<sup>er</sup> juillet :  
désactivation  
des codes LPP  
génériques pour  
le  
remboursement  
des lunettes et  
aides visuelles

Avant  
2020



Ancien code LPP générique  
(2223342)



Période  
transitoire  
-2020-  
30 juin  
2021



Nouveau code LPP générique  
(2264861) OU code individuel  
LPP du fabricant (7206147)



A partir du  
1<sup>er</sup> juillet  
2021



Code individuel LPP du  
fabricant (7206147)



Quels produits  
verront leurs  
codes LPP  
génériques  
désactivés au  
1<sup>er</sup> juillet 2021  
?



Verre iséiconique , tous les  
verres de classes A et B  
(neutres, unifocaux,  
multifocaux, progressifs)



système de rééducation,  
aide visuelle optique (loupe,  
vision microscopique, vision  
de près, vision de loin ou  
mixte), aide visuelle  
électronique, guide à  
ultrason pour nouveau-nés  
aveugles



monture adulte classe A,  
monture adulte classe B,  
monture enfant classe A,  
monture enfant classe B,  
supplément pour monture  
de lunettes à coque



Au 1<sup>er</sup> juillet :  
désactivation  
des codes LPP  
génériques pour  
le  
remboursement  
des lunettes et  
aides visuelles

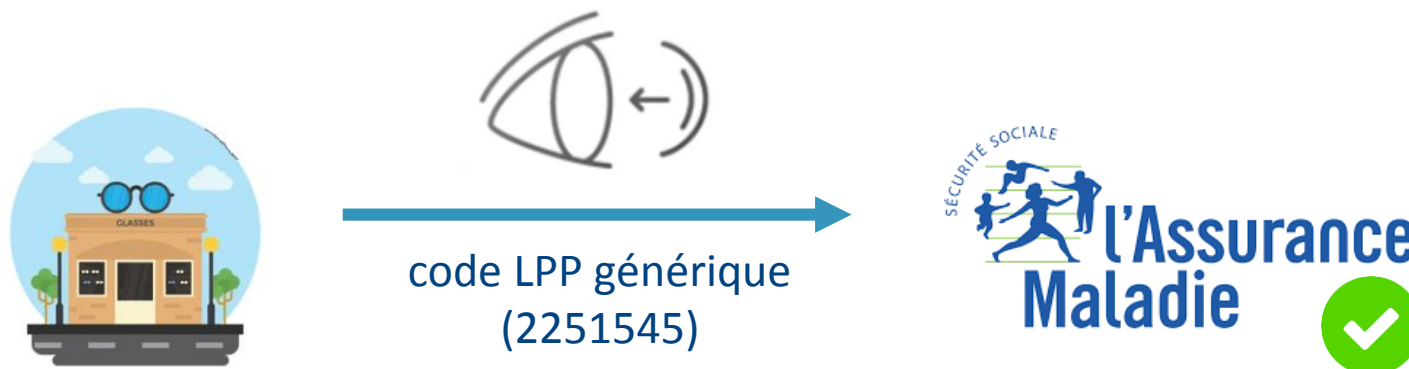


Code LPP générique



Au 1<sup>er</sup> juillet :  
désactivation  
des codes LPP  
génériques pour  
le  
remboursement  
des lunettes et  
aides visuelles

- Rien ne change pour les lentilles remboursables



- Rien ne change pour les produits non remboursables (lunettes solaires...)

Principe de la facturation  
avec les codes individuels  
LPP attribués aux fabricants

# Principe de la facturation avec les individuels LPP attribués aux fabricants

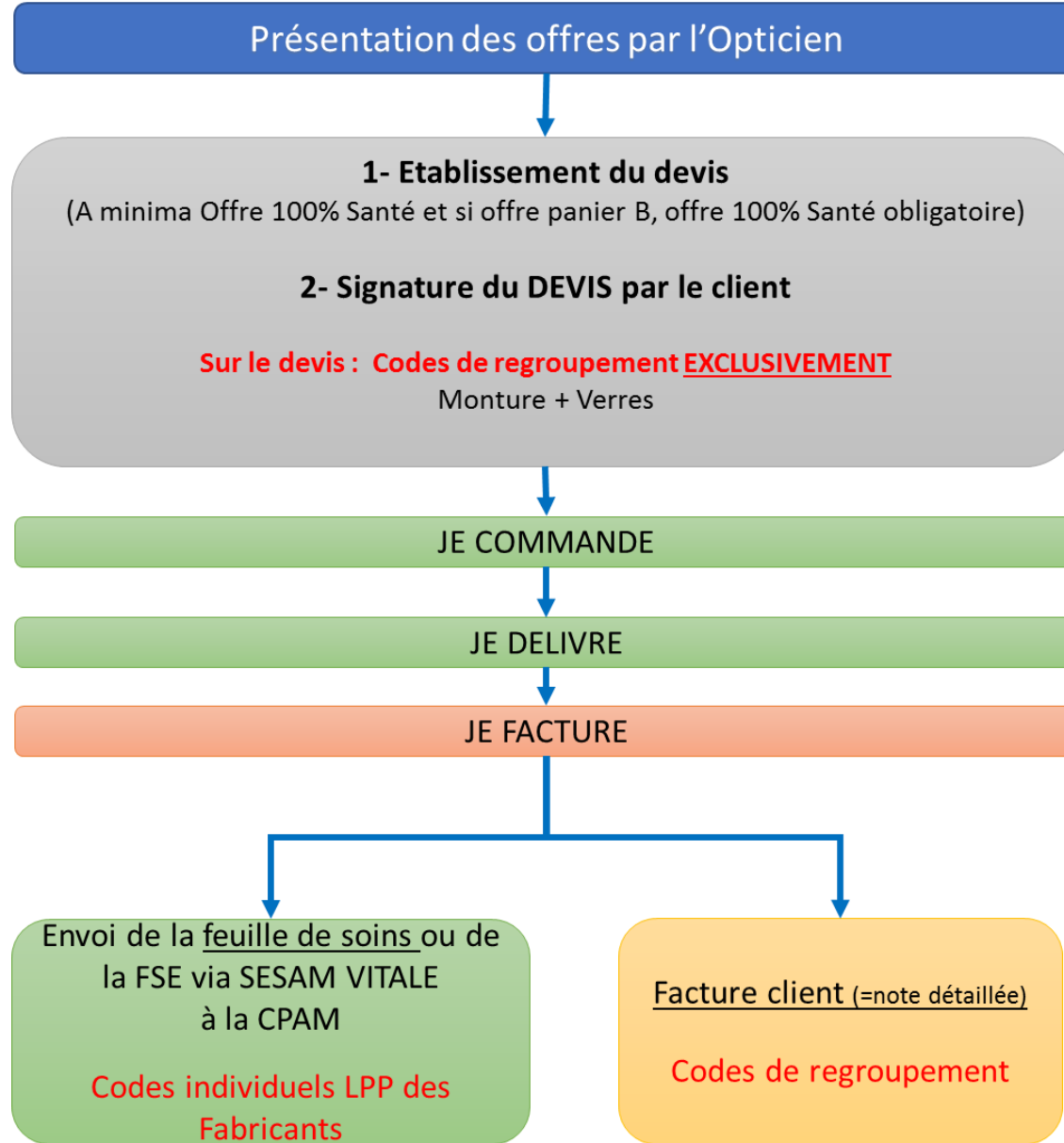
Codes de regroupement  
(ex. V01, VU7, MS1, M04...)

- → Sur le devis et sur la facture client (=note détaillée)
- **Réglementairement, le devis et la facture ne peuvent comporter que les codes de regroupement**

Codes individuels LPP du fabricant  
(ex. 72.....)

- → Pour l'envoi de la feuille de soins ou de la FSE via SESAM VITALE à la CNAM
- **Seule la CNAM est destinataire des codes individuels LPP Fabricants (Avis CNIL Avril 2020)**
- **OPTO AMC ne peut être enrichi avec les codes individuels LPP Fabricants**

# Principe de la facturation avec les individuels LPP attribués aux fabricants



Je m'assure que mon logiciel indique bien les éléments suivants lors de la facturation

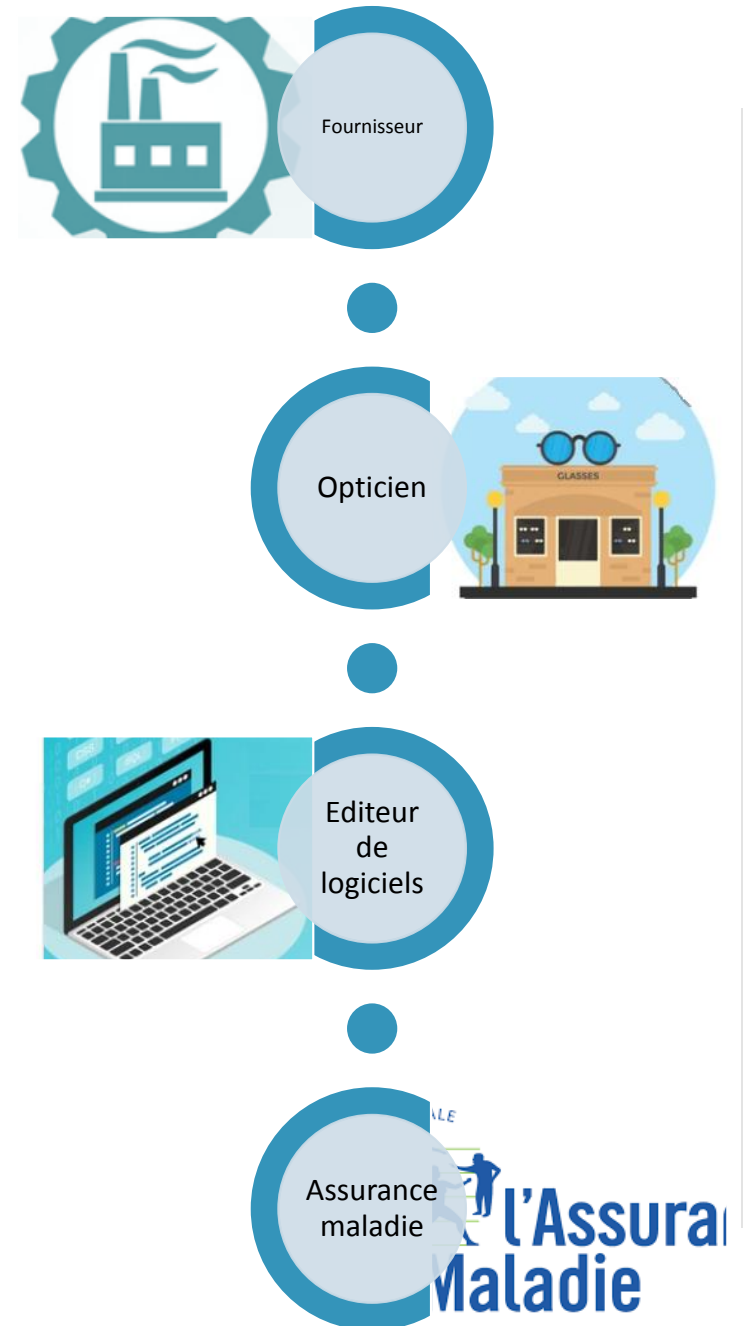
- Seule la CPAM est destinataire des codes individuels LPP des Fabricants (Avis CNIL Avril 2020)
- Réglementairement le devis et la facture ne peuvent comporter que les codes de regroupement

Comment s'assurer que le code individuel LPP sera indiqué sur les feuilles de soins (ou FSE) ?

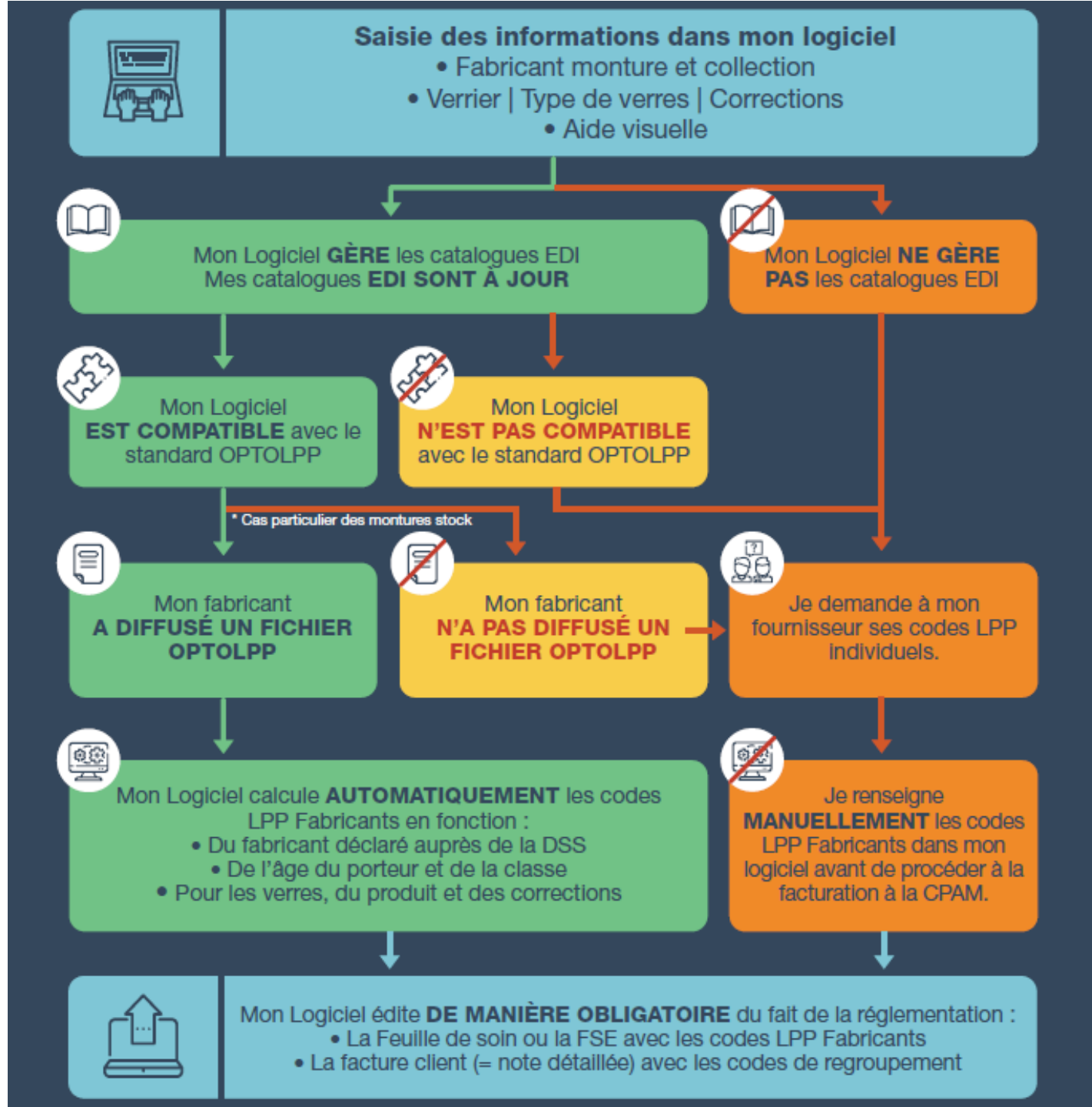
# Une mobilisation de filière pour passer le cap technique du 1<sup>er</sup> juillet

- Depuis l'été 2019, les **fournisseurs de verres, montures optiques et aides visuelles** demandent au ministère de la Santé un code individuel pour chaque code LPP sur lequel ils commercialisent des produits.
- Les fournisseurs communiquent les codes reçus à leurs clients et/ou aux PMS
  - via le standard OPTOLPP (35 verriers et 100 lunetiers ont déposé des fichiers OPTOLPP, représentant + de 90% des volumes)
  - par tout moyen (sur les BL...)
- Les **éditeurs** peuvent intégrer de façon centrale les codes dans les logiciels pour le compte de leurs clients et permettent aux **opticiens** une saisie manuelle des codes.
- Les codes sont générés automatiquement par vos logiciels. Les logiciels doivent être compatibles et les catalogues à jour.

Contactez votre éditeur de logiciel !



Comment s'assurer que le code individuel LPP sera indiqué sur les feuilles de soins (ou FSE) ?





Comment  
s'assurer que le  
code individuel  
LPP sera  
indiqué sur les  
feuilles de soins  
(ou FSE) ?

- Des codes classes A/B et enfants/adultes sont disponibles pour toutes les montures de stock dont le fabricant n'existe plus.
- **ATTENTION** : Ce code est dérogatoire, sera temporaire et ne devra pas être utilisé abusivement !

Qui doit détenir un code  
individuel LPP et  
comment l'obtenir ?

# Qui doit détenir un code individuel LPP ?

- **L'exploitant d'un verre ophtalmique, d'une monture optique, d'une aide visuelle**
- Pour chaque produit, l'exploitant est :

1° Le fabricant\* ou son mandataire ;

2° A défaut, le ou les distributeurs qui se fournissent directement auprès du fabricant ou de son mandataire ;

3° A défaut, tout distributeur intervenant sur le marché français, à condition que pour chaque produit commercialisé, ce distributeur ne se fournisse pas auprès d'un exploitant de ce produit, directement ou indirectement, ni ne fournisse un autre exploitant, directement ou indirectement.

L'existence d'un exploitant au titre du 1° exclut pour tout distributeur la possibilité d'être exploitant au titre des 2° ou 3°. L'existence d'un exploitant au titre du 2° exclut pour tout distributeur la possibilité d'être exploitant au titre du 3°.

# Qui doit détenir un code individuel LPP ?

- **\*Fabricant** : la personne physique ou morale responsable de la conception, de la fabrication, du conditionnement et de l'étiquetage d'un dispositif médical en vue de sa mise sur le marché en son nom propre, que ces opérations soient effectuées par cette personne ou pour son compte par une autre personne.
- Les obligations qui s'imposent au fabricant ne s'appliquent pas à la personne qui, sans être fabricant, assemble ou adapte pour un patient déterminé, conformément à leur destination, des dispositifs déjà mis sur le marché.
- **ⓘ Si vous mettez sur le marché des produits en votre nom propre (ex. vos créations de montures), vous devez détenir un code individuel LPP pour leur remboursement.**

# Comment un fabricant obtient-il ses codes individuels LPP?

## Pour les verres

- <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ref-lg-optique>
- Le référencement de verres en classe A vaut demande de code LPP individuel
- Un fichier Excel à compléter pour les verres de classe B
- → 1 même code pour tous les produits couvrant 1 code LPP générique (ex. 1 même code pour les verres progressifs de classe B, sphère ] -2,00 À -4,00].
- Un verrier a environ 180 codes pour couvrir tous ses produits

## Pour les montures et aides visuelles

- ▶ <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/codage-lpp>
- 1 formulaire par code LPP générique
- → 1 même code pour toutes les montures adultes de classe B, 1 même code pour toutes les montures enfants de classe A, etc.
- Un lunetier a entre 1 et 4 codes pour couvrir toutes ses montures



Merci de votre attention

Des questions ?